

L'OA

N° 443
JANVIER 2018
MENSUEL
PRIX : 0,16 €
ISSN 2431-8582

**MENSUEL DU SYNDICAT
CGT DE L'ARSENAL DE BREST**



Réalisation LM Communication, tél 0 320 820 404

**ARSENAL
BREST**
la
cgt

VU DANS LA PRESSE

LesEchos.fr

Dans une analyse des Echos, il est précisé dans le titre qu'il faut aller « vers une modération salariale à l'heure de la reprise » et rajoute que « depuis plus de 15 ans, les salaires progressent plus vite que la productivité en France ».

Commentaire CGT :

Les travailleurs sont des gros profiteurs à première vue, par contre, les actionnaires qui se gavent, pas un mot dans ce quotidien !

L'EXPRESS

Le "Canard enchaîné" avait révélé que la direction d'Ikea avait mis en place un système pour espionner des salariés, notamment ceux exerçant une l'activité syndicale, dont des militants CGT. Le parquet de Versailles a en effet requis le renvoi en correctionnelle du géant suédois, accusé de s'être illégalement renseigné sur certains de ses salariés avec la complicité de policiers.

Commentaire CGT :

Encore un exemple d'anti syndicalisme dans notre belle démocratie

Chers camarades et fidèles lecteurs de l'OA,

Dans l'édition de janvier 2018, nous avons travaillé avec Eric Appéré, auteur local de bande dessinée pour illustrer nos articles. Cette initiative est menée dans la cadre de l'évolution de notre journal. Nous souhaiterions donc connaître votre avis sur cette nouveauté dans l'OA.



Le Monde.fr

« Le puissant syndicat allemand IG Metall a donné, lundi 8 janvier, le coup d'envoi d'un mouvement social qui s'annonce comme l'un des plus durs de ces dernières années en Allemagne. Le syndicat IG Metall réclame 6% de hausse de salaire et une réduction du temps de travail à 28h/semaine. »

Commentaire CGT :

Comme quoi la CGT qui réclame 5% de hausse de salaire lors des NAO et une réduction du temps de travail à 32h, est cohérente avec nos camarades Allemand.

France-Soir

Nora Berra, la secrétaire d'Etat à la santé conseille « aux personnes les plus vulnérables d'éviter de sortir en cas de grand froid, notamment les SDF. »

Commentaire CGT :

Nous ne vivons pas dans le même monde, à moins qu'elle reçoit les SDF sous son toit !



SOMMAIRE



Edito

Notre syndicat tient à vous présenter ses vœux pour cette nouvelle année. Cette année 2018 sera, sans aucun doute, à nouveau l'occasion de montrer le mécontentement grandissant des salariés et retraités.

La fin de l'année 2017 a fini par des mauvaises nouvelles, et cette nouvelle année qui commence n'est guère mieux. En effet, le SIAé est menacé de changement de statut, ce qui aurait pour conséquence le changement de statut des personnels y travaillant. Il y a des menaces d'externalisation au SCA ou encore la hausse de 1.7 point de la CSG pour les salariés et retraités. Hélas, cette liste est loin d'être exhaustive.

2018 est également l'année de notre congrès qui se tiendra les 21 et 22 juin et qui décidera de nos orientations pour les 3 années à venir.

Autre date à noter dans les agendas : en fin d'année les élections professionnelles tant à Naval Group qu'au ministère des Armées. Elections importantes pour élire les candidats CGT dans les instances représentatives des personnels.

Cette année 2018 est, aussi, la date du 50^{ème} anniversaire de mai 1968. Mais il ne faut pas oublier que les événements de mai-juin 1968 n'ont pas surgi « comme un coup de tonnerre dans un ciel serein » (Georges Séguy). Pour arriver aux victoires du printemps 68, l'année 1967 a été marquée par une montée impressionnante des conflits sociaux. D'ailleurs, cette année 1967, est toujours aujourd'hui une année record du nombre de journées de grèves depuis le début de la 5^{ème} République.

C'est pourquoi, sans refaire l'histoire, nous devons nous en inspirer pour que 2018 soit une grande année de luttes victorieuses.

Laura GODEC
Secrétaire du syndicat

Vu dans la presse

2 6 Vie syndicale



Edito

3



7 Vie syndicale



Infos syndicales

4



8 Histoire



Dossier

5



Augmentation de la CSG : le scandale !

La contribution sociale généralisée (CSG) a été créée en 1990. Il s'agit d'une fiscalisation du financement de la sécurité sociale. C'est donc un impôt, assujéti aux choix et arbitrages de l'état. Afin de financer la protection sociale, on ajoute un impôt aux cotisations, sans aucune garantie que l'argent ainsi récolté, soit réellement utilisé pour la Sécu, car il n'a pas d'affectation légale.

La CGT a toujours contesté l'existence même de la CSG et continue de revendiquer un financement de la sécurité sociale par les cotisations sociales. A sa création, le taux de prélèvement était de 1,1% en 1991, puis il est passé à 7,5% en 1998.

Le gouvernement Macron a décidé d'augmenter le montant de la CSG de 1,7%, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le taux de de prélèvement de la CSG est désormais de 9,2% pour les personnels en activité et de 8,3% pour les retraités percevant une pension supérieur à 1198€, *trop riches ces retraités ! Cette augmentation* constitue donc une nouvelle perte de pouvoir d'achat importante pour les actifs et retraités.

Le gouvernement a annoncé que cette hausse de la CSG serait intégralement compensée pour les agents publics dès janvier 2018. Cela de-

vrait se traduire par la suppression de la contribution de solidarité pour les agents concernés, et par la création d'une « indemnité compensatrice mensuelle adaptée à la situation de chaque agent ».

A cette annonce en tromperie, la CGT dit ATTENTION. A partir du 1^{er} janvier 2019, à chaque évolution positive de la rémunération, l'indemnité ne sera plus réévaluée, que ce soit pour les fonctionnaires, ouvriers d'état ou contractuels. De fait, les agents perdront bien du pouvoir d'achat avec l'application d'une politique à vision très libérale, dont l'objectif est bien de remettre en cause les principes qui fondent notre système de protection sociale. A noter qu'une partie de la CSG entre dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Conséquence : nombreux sont ceux qui verront leur impôt augmenter !

Et pour les retraités, c'est bien pire, puisque aucune compensation n'est prévue. C'est la double peine, alors que le niveau des pensions ne permet pas à un grand nombre d'entre eux, de subvenir aux besoins essentiels du quotidien.

On assiste donc là à un tour de magie libérale Macronienne, qui fragilise et entaille un peu plus notre système de protection social.

LE CHIFFRE

64,1

C'est en année, l'espérance de vie en bonne santé des femmes en France, il est de 62,7 pour les hommes.

Action CGT sur les NAO 2018, le 14 décembre 2017

Comme chaque année depuis l'arrivée du PDG Guillou à la tête de Naval Group, les négociations se tiennent fin décembre juste avant les fêtes afin de limiter les velléités d'action des personnels.

La CGT a donc interpellé la direction sur de nombreux sujets comme l'évolution des rémunérations, la mise en place d'un 13^{ème} mois et les postes repères.

Malgré notre sollicitation à l'ensemble des organisations syndicales, aucune n'a souhaité se joindre à la CGT.

Lors de cette action à la nouvelle direction, 70 camarades étaient présents pour écouter les réponses de la direction aux revendications de la CGT. Comme au niveau national, nos propositions sont restées sans suite.

La majorité des échanges ont tournés autour des postes repères et de l'impact sur les catégories OETAM. La CGT a de nouveau demandé le retrait de cette méthode qui s'inspire directement des revendications du Medef (UIMM) et qui n'est absolument pas adapté aux ouvriers et techniciens.

Le seul objectif de la direction parisienne est bien budgétaire et vise donc à baisser les rémunérations des OETAM pendant que les cadres dirigeants s'accordent en moyenne une hausse de 30% de leur bonus.



« Salariés exposés aux rayonnements ionisants sur armes : Où en sommes nous ? »

De 1972 à 1996, les personnels de la pyrotechnie de l'île Longue ont travaillé sur les armes nucléaires sans prévention, ni protection sur les dangers des rayonnements de ces armes, et notamment des têtes de missiles.

Le Ministère de la Défense a « omis » d'informer ces personnels et a dérogé à ces obligations d'employeur. Il a fallu que les salariés bataillent avec les élus CHSCT pour faire reconnaître la nocivité des émissions de rayonnements « neutroniques ».

La CGT n'a jamais lâché le sujet et porte toujours ses revendications avec la complexité actuelle d'avoir deux interlocuteurs le Ministère et Naval group (ex DCNS).

Un sujet dont personne ne veut !

Depuis notre courrier de 2013, la CGT a continué d'interpeller les instances locales et nationales de Naval group et celles du Ministère des Armées.

Sur nos revendications, le président du CHSCT de l'île longue nous avait répondu sur la limite de ses prérogatives. Le CHSCT national de DCNS avait refusé de porter cette question dans son instance.

Côté Ministère, la Commission Centrale de Prévention refuse de porter le sujet en estimant qu'il revient de droit à Naval Group.

La CGT est renvoyée d'instance en instance sans réponse concrète. De plus, cela évolue aussi à l'extérieur de nos instances avec des jugements où le Ministère est condamné en première instance sur des sujets liés à la poly-exposition « rayonnements ionisants et



amiante ».

Début 2018, la CGT interpelle à nouveau M. Guillou sur Naval Group afin d'avancer sur ce dossier et surtout faire évoluer le suivi post professionnel.

Le suivi Post professionnel

Sur ce point qui concerne Naval Group, nous allons remettre à l'ordre du jour du CHSCT de l'île longue les questions de suivi post professionnel.

La nouveauté est qu'une étude de l'université de Bretagne Occidentale est lancée sur le sujet « travailler dans le secteur nucléaire militaire.

Etude exploratoire de parcours dans le cadre du dispositif de suivi post-

professionnel » par la maitre de conférence, M. Jorge Munoz.

Notre syndicat a rencontré M. Jorge Munoz avec l'association « Henri Pézerat », afin d'échanger sur nos possibles apports sur ce dossier.

Nous demandons tout d'abord que Naval Group s'engage aussi dans cette enquête et autorise à ses personnels à participer à cette enquête qui aura lieu jusqu'en août 2019.

Nous estimons que cette étude sera utile, non seulement pour les personnels qui ont travaillé entre 1972 et 1996, mais aussi les actuels salariés.

AIA Bretagne : Changement de statut à l'horizon ?



Après le statut des personnels, c'est celui des établissements du SIAé qui se trouve sur la sellette. Encore une fois sous prétexte d'améliorer le fonctionnement des AIA, il est proposé « une réflexion sur un éventuel changement de statut ».

Le ministère a mis les moyens notamment pour ce qui concerne la communication. Au-delà des rapports de la cour des comptes, de la tournée promotionnelle du DC-SIAé et du discours de la ministre de la défense Mme Parly à Évreux, l'ancien directeur et créateur du SIAé a produit un rapport assassin.

Celui qui en 2008 ne tarissait

pas d'éloges sur le statut étatique et le compte de commerce du SIAé, seul à même de garantir l'indépendance de l'État sur la maintenance aéronautique, le verrait bien aujourd'hui passer en Etablissement Public à caractère Industriel et

Commercial (EPIC) ou en Société Anonyme (SA).

Pour la CGT, ce mois de janvier est l'occasion de préparer une rentrée qui risque de s'avérer cruciale pour l'avenir de nos établissements et de ses personnels. D'ores et déjà, une pétition est soumise à la signature de l'ensemble des personnels.

Si la ministre de la défense s'est donnée un laps de temps pouvant aller jusqu'à 6 mois pour annoncer une décision quant à l'avenir du SIAé, ce temps, la CGT compte bien le mettre à profit pour se mettre en ordre de bataille pour conserver notre statut étatique.



La DRH/MA viole la loi !

Notre fédération vient de lancer une pétition à l'attention de l'ensemble du personnel fonctionnaire de notre ministère. Lors d'une réunion entre les organisations syndicales et la DRH du ministère, nous avons été informés que désormais, « La nomination effective au grade d'attaché principal d'un lauréat n'interviendra que lorsque l'agent aura trouvé un poste d'attaché principal, et qu'un employeur aura bien voulu le recruter ».

En appliquant cette décision, notre ministère est dans l'illégalité au vu de la gestion statutaire de la fonction publique d'état, auquel notre ministère est rattaché.

La DRH-MA a également fait part de son intention d'étendre cette façon de faire, dans un 1^{er} temps aux IEF et attachés, puis à terme, à l'ensemble des agents de catégorie B et C.

Bien évidemment, la CGT est totalement opposée à cette évolution qui serait désastreuse pour les agents. C'est dans ce sens que nous mettons à la signature des salariés cette pétition, afin de s'opposer fermement à ces projets. En clair, cela reviendrait à l'employeur de choisir tel ou tel agent plutôt qu'un autre, selon ses propres critères.

Pour la CGT, le lauréat nommé, il incombe bien à l'administration de proposer des postes correspondants au nouveau grade de l'agent, et pas le contraire, alors, signez et faites signer cette pétition en masse.

AG des retraités du 8 décembre 2017



Plus de 80 personnes ont assisté à l'AG traditionnelle annuelle de la section. Cela a été l'occasion de débattre sur des sujets sensibles, notamment sur le pouvoir d'achat avec l'augmentation de la CSG de 1,7 point (soit 25,76% d'augmentation) sans aucune compensation, qui va toucher de plein fouet tous les retraités ayant une pension de retraite supérieure à 1198 euros.

Le gel de la valeur du point d'indice des fonctionnaires touchera directement les personnels partis avec le décret amiante qui verront une nouvelle fois leur allocation gelée. Sur l'activité propre à notre section, il y a les dossiers sur le préjudice d'anxiété. La procédure est lancée et une dizaine de dossiers ont déjà été remis à l'avocat.

Un traditionnel repas fraternel a clôturé cette assemblée.

Forum régional « santé travail » au Relecq Kerhuon, le 5 décembre 2017



Le Comité régional « Bretagne » organisait début décembre un forum au Relecq Kerhuon sur le thème des enjeux du travail, de la santé et de la protection sociale.

Une dizaine d'élus et de mandatés CHSCT de notre syndicat a participé à ce forum où se sont retrouvés 150 syndiqués CGT venus de toute la Bretagne.

Lors de la première partie de ce forum, les mandatés CGT des organismes suivants :

de la CPAM (Sécurité sociale), de la CAF, de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail, de la CARSAT (caisse de retraite et des accidents de travail), de l'ARACT, des services de santé au travail, de la

CDCA (commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie), de l'AGEFIPH, de la MDPH (services dédiés au handicap) et de l'URSAFF ont présenté leur mandat CGT au sein de ces instances.

Le but était bien sûr de rappeler aux camarades l'importance de la participation de la CGT à ces diverses instances.

La seconde partie fut un débat avec des représentants de la DIRECCTE (ex inspection du travail) et de la CARSAT sur les politiques de santé au travail, sur l'intervention des salariés et de la CGT.

Nos camarades retraités de l'Arse-
nal ont également brillamment assuré l'organisation de ce forum.



HUMEUR

Les députés « En Marche » :
« Débutants ou méprisants ? »

Les retraités CGT ont rencontré les nouveaux députés de La République En Marche » du Finistère afin d'évoquer leurs sujets brûlants et notamment la hausse de la CSG !

A part le député « Brestois du centre », M. Larsonneur, qui reste introuvable, nos camarades retraités ont donc vu les nouveaux députés du coin ! Cette rencontre n'a pas été anodine au vu des réponses de nos édiles ! Des réponses comme cela, on se serait cru à un bêtisier de Noël, Voici quelques morceaux choisis :

« A Brest on peut vivre avec 1000 euros par mois ! » signé un Le Gac (Brest Rural) facile. Sachant qu'une de ses collègues se plaint qu'avec 5000 euros, elle doit manger des nouilles, imaginez le menu de nos retraités !

Ensuite Mme Le Meur de Quimper entre ignorance et « foutage de gueule » « Comment cela marche la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) ? » C'est vrai qu'avec tous ces sigles même eux s'y perdent (volontairement).

Mme Melchior de Landerneau demande « que les retraités arrêtent de donner de l'argent à leurs enfants, ce n'est pas un service à leur rendre ». La solidarité inter générations ? Ils ne connaissent pas, cela ne nous étonne pas qu'ils veuillent la peau de la Sécu !

Enfin, Mme Le Feu de Morlaix « Mon grand-père accepte volontiers la hausse de la CSG ! » Là-dessus, No comment. Le discours redondant entre ignorance et mépris est que nos retraités ont trop d'argent pour les serveurs du Président.

Sachant que nous devons les rencontrer pour le dossier de la Construction Neuve Militaire, on craint le pire : « Vont-ils demander ce qu'est un porte-avions ? Combien de mâts on y met ? Quel bois exotique pour faire la coque ? Ah bon, des chantiers navals ? Pour quoi faire, il fait si bon vivre sans industrie dans ce pays ? »

1978/1979 :

Les luttes des travailleurs de l'Etat !

A cette période, la France est sous la présidence de Giscard d'Estaing et du gouvernement Barre.

C'est le blocage des salaires et la remise en cause des acquis sociaux dans notre pays.

L'étincelle

Le 12 juin 1978, le ministre de la Défense, Yvon Bourges, annonce la suspension des décrets salariaux* et déclare : « *Il n'y a rien à négocier* ».

Immédiatement, la CGT appelle les travailleurs à l'action. La première initiative partira le jour même du bassin 10 (chantier d'entretien des sous-marins), à Brest.

Sous l'impulsion de la CGT, l'action unitaire se développe et s'élargit à l'ensemble des personnels de l'établissement, atteignant plus de 80 % de grévistes.

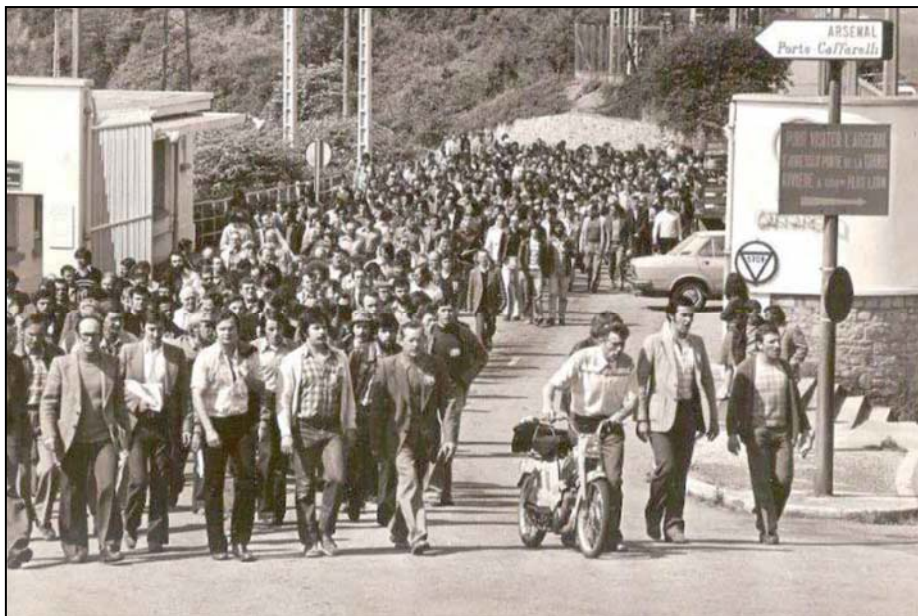
Les actions vont se poursuivre et se développer durant plus de trois semaines, sous diverses formes : occupation des locaux de la direction, manifestations en ville, à la gare, à l'aéroport, à la préfecture ; rencontre avec les élus, action de solidarité avec la population, « invitation » aux Dossiers de l'écran, en tournage à Portsall dans le cadre de la marée noire et toujours entre 3.000 et 6.000 grévistes.

Après trois semaines de grève dans l'ensemble des arsenaux, le ministre recule et ouvre les négociations. Les grévistes obtiennent notamment une augmentation de salaire de 4,5 % à 6,8 % et des embauches sous statut.

Pour autant, les décrets sont toujours suspendus.

Rebelote

Le 15 mai 1979, les travailleurs sont de nouveau dans la grève pour le rétablissement des décrets sala-



Manifestation des ouvriers de l'arsenal de Brest, le 20 juin 1978

riaux. Ils votent à 75 % pour la grève alternée ; le 22 mai on compte 80 % de grévistes. Le ministre de la Défense ordonne l'intervention des forces de l'ordre ; au fil des jours la tension monte.

Le 29 mai, alors que les travailleurs sortent de l'arsenal, les forces de l'ordre les encerclent et les arrosent de jets continus de grenades lacrymogènes. A partir de ce moment, les agressions des forces de l'ordre vont se multiplier lors des manifestations.

Le 14 juin, deux ouvriers sont arrêtés au hasard, condamnés et emprisonnés. Ils ne seront libérés que le 11 juillet, après de multiples interventions de la CGT.

L'un d'entre eux, victime de l'acharnement du ministre outrepassant les décisions de justice, sera licencié. Soutenu par la CGT, il sera réintégré en 1981.

Après huit semaines d'actions, dans

un climat tendu du fait de l'attitude du ministre, celui-ci est contraint de rétablir les décrets salariaux.

Mais, en prévoyant une clause restrictive sur le niveau d'augmentation des salaires (INSEE + 1 %), mesure appliquée avec la complaisance de certaines organisations syndicales.

** Gagnés par la lutte, les décrets salariaux du 22 mai 1951 alignent les salaires et leurs évolutions sur ceux de la métallurgie parisienne.*